



CHARTRE INSTALLATION JA / MUTUALIA

Les chartes départementales pour l'installation négociées par les Jeunes Agriculteurs de la Dordogne permettent à ses membres de bénéficier d'avantages réservés aux Jeunes Agriculteurs. Ces avantages peuvent être de nature économique ou technique, ou correspondre à un accompagnement personnalisé de qualité.

Les Jeunes Agriculteurs de la Dordogne et Mutualia ont souhaité inscrire leurs ambitions pour les jeunes dans cette charte installation.

Mutualia propose des solutions santé et prévoyance pour les particuliers, les salariés d'entreprises, les travailleurs indépendants, les agriculteurs. Créée dans le monde agricole il y a 20 ans, Mutualia a conservé un ancrage dans la ruralité et se positionne aujourd'hui en un acteur majeur de la complémentaire santé de proximité.

Jeunes Agriculteurs de la Dordogne est un syndicat agricole ayant vocation à représenter et défendre les intérêts des jeunes agriculteurs et assurer, par ses actions et revendications, le renouvellement des générations en agriculture. Participer à l'amélioration des conditions d'accès au métier et à la pérennisation des exploitations est une de nos missions premières.

Conditions d'accès à la charte :

- Etre adhérent au syndicat Jeunes Agriculteurs Dordogne.

Dans le cadre de la charte pour l'installation, Mutualia propose **une offre Santé privilégiée** comprenant une réduction tarifaire de 15% auxquels s'ajoute un abattement supplémentaire de 2% pour une souscription familiale.

Toute personne (ainsi que ses ayants droits), sans limite d'âge, membre de Jeunes Agriculteurs de Dordogne, bénéficiera de ce contrat santé aux conditions privilégiées.

Offre dédiée JA 24 : Cf. Conditions Particulières en annexe



Le + de Mutualia : l'ensemble du réseau Mutualia confié aux caisses de la MSA les opérations d'appel de cotisations et de versements des prestations => décompte unique.

Le groupe Mutualia en Dordogne :

Agence MUTUALIA
Rue Maleville (derrière la MSA)
24 000 Périgueux
05.53.07.93.60

Permanence à Bergerac le mercredi matin
33 place Gambetta
24 100 Bergerac
06.07.65.91.46

Votre interlocutrice : Eva RAULT – rault.eva@mutualia.fr

Fait en 2 exemplaires, à Montagnac la Campse, le 03/11/2016

Pour les Jeunes Agriculteurs Dordogne
Pierre LEONARD

Pour MUTUALIA
Thierry MALAGANNE
Directeur

P/b